



Trains

REPRISE D'ACTIVITÉ AU SEIN DES ECT

Paris, le 29 avril 2020

EN QUELQUES MOTS...

A la suite des annonces du Président de la République sur la reprise d'activité des entreprises prévue pour le 11 mai prochain, les agents du réseau Train seront sollicités en nombre pour la reprise du trafic.

LE SUJET

Le confinement de la population a entraîné une réduction progressive du plan de transport, à savoir environ 7% de l'offre TGV Inoui et Intercités, 0% de OUIGO, 18% de l'offre TER Fer + Car et 24% de l'offre Transilien.

avec ses conséquences économiques. Pour autant, l'Entreprise doit y mettre les moyens.

La santé des salariés a un coût mais elle n'a pas de prix !

L'UNSA-Ferroviaire a listé quelques propositions regroupées par thème. Bien entendu, cette liste n'est pas exhaustive.

❖ Organisation du travail

- Le télétravail doit être maintenu lorsque cela est possible.
- Sur les plateformes (CPST, COP, COS, ...) : L'organisation du travail doit être adaptée pour limiter les interactions en veillant à adapter le nombre de salariés présents simultanément, aménager les horaires (matinée soirée avec une coupure entre les deux pour le nettoyage des postes de travail), séparer les opérateurs d'au moins 1 mètre ou via des plexiglass, alterner les accès réfectoires et sanitaires, de manière à respecter les règles de distanciations sociales sur les postes de travail et dans les espaces de restauration.
- Il faut prévoir la mise en place de films jetables après chaque service sur les claviers.

L'organisation des journées de services des agents du réseau train a été fortement impactée par cette situation. Avec l'annonce de la reprise, de nombreuses inquiétudes émanent des salariés, notamment sur la protection des personnels.

Pour l'UNSA-Ferroviaire, la date du 11 mai 2020 semble ambitieuse et prématurée. La réussite de ce plan de reprise de l'activité ne pourra être effective que s'il recueille l'adhésion pleine et entière de tous les salariés sur le sujet.

L'objectif, tant pour l'Entreprise que pour ses salariés, est de réussir cet enjeu pour ne pas voir revenir à court terme une seconde vague d'épidémie

- Les projets en open space doivent être arrêtés s'il n'y a aucune solution alternative pour gérer les risques épidémiques.
- De manière générale, les réunions doivent être organisées à distance par tout moyen technique disponible jusqu'à nouvel ordre. Les réunions obligatoires, pour des raisons légales ou réglementaires, font l'objet d'une organisation adaptée à l'initiative des directions concernées.
- Toutes les formations initiales et continues en présentiel doivent être reportées jusqu'à nouvel ordre.
- Pour les personnels de bord, la Direction doit redonner la possibilité de contacter le conducteur via le numéro court de l'application à bord, afin d'éviter les contacts.
- Il faut permettre le respect de la distanciation lors de l'application des procédures de sécurité.
- Nous demandons que chaque prise de service soit augmentée de 10 minutes minimum pour permettre à l'agent, en complément, de pouvoir désinfecter les outils avant la prise de poste.
- L'utilisation des vestiaires doit être réglementée pour limiter le nombre de personnes présentes en même temps et respecter la distanciation...
- Pour les régions limitrophes, l'Entreprise doit s'assurer que les mesures sanitaires ou consignes de sécurité soient compatibles avec celles mises en place dans le pays voisin.

❖ Déplacements et RHR

- Foyers, hôtels, locaux de coupure, taxis... : mettre en place des consignes claires à appliquer et les transmettre aux personnels (Port du masque, lieu de prise des repas, lieu de prise des petits déjeuners, utilisation des douches ou toilettes communes).
- Les taxis doivent respecter le nombre maximum de personnes à transporter en même temps, à savoir le chauffeur et 1 agent.
- La question de l'approvisionnement en masques sur le lieu du RHR est à régler.
- S'assurer que les produits utilisés soient bien virucides (hôtels ou autres lieux de RHR).
- Limiter les transferts en taxi.

❖ Nettoyage

- Nettoyage et désinfection des bureaux et espaces communs (pour les sites équipés de moquettes, désinfection complète avant la remise en route).

- Réguler l'utilisation des lieux de pauses ou coupures, et l'utilisation des machines à café, micro-ondes, fontaines à eau... Suppression temporaire de l'utilisation collective des couverts, des verres, torchons, ...
- Nettoyage et désinfection des outils communs (des ordinateurs, imprimantes, photocopieurs, cosmos, sono à bord).
- Nettoyage et désinfection des éléments accessibles à la clientèle au moins 2 fois par jour (bornes automatiques, portiques).
- Nettoyage et désinfection réguliers des sanitaires.
- Nettoyage et désinfection réguliers des climatisations (rames et locaux) ou/et en limiter l'utilisation.
- Aération des locaux dès que cela est possible.
- Mise en œuvre de solutions alternatives à la manipulation des poignées de portes, robinets, chasses d'eau, interrupteurs... ou nettoyage régulier.
- Désinfection journalière des rames par un protocole de désinfection classique ou par fumigation, installation d'appareils vapeur dans toutes rames pour faciliter le nettoyage.
- Mise en place de nettoyage à bord avec une personne qui nettoie la rame pendant le trajet (mesure qui existait sur la Normandie).
- Tenues : revoir les consignes sur le nettoyage des tenues et anticiper la dotation supplémentaire (le lavage à 60° use plus rapidement les vêtements).
- Traçabilité claire des désinfections effectuées (bureaux, vestiaires, postes de travail, rames).
- Vérification des matériels et des produits virucides des entreprises de nettoyage et utilisation d'aérosols assainissants.

❖ Mesures de protection du personnel

Outre le fait de confirmer le respect des gestes barrières et de bon sens, la Direction doit mettre en place la fourniture de matériel de protection supplémentaire, pour tous les agents du réseau train :

- Généralisation du port du masque chirurgical pour tous les agents. (Dotation contre émarginement de 2 masques par agent et par journée de travail (port limité à 4h).
- Lunettes de protection ou visière systématiques.
- Gants jetables.
- Gel hydroalcoolique à disposition.
- Dotation de lingettes virucides.

- Sensibilisation sur l'utilisation (avoir les bons gestes pour mettre et retirer) des masques, des gants, des combinaisons, des visières.
- Affichage des gestes barrières et numéros utiles.
- Prise de la température des agents à la PS ou prise de la température au domicile par l'agent.
- Mise en place, avec la médecine du travail, de tests de dépistage facultatifs.
- Mise à disposition de poubelles dédiées à la récupération des déchets Covid-19 (masques, gants, lingettes...).
- Mise en place d'un circuit spécifique pour l'élimination des déchets Covid-19.

Moyens d'actions face à la clientèle

- Mettre en place des consignes claires sur le respect de la distanciation et des mesures barrières dans les gares ou les trains.
- Mettre du **gel hydroalcoolique** à disposition des clients dans les toilettes.
- **Port du masque obligatoire pour les voyageurs :**
 - ✓ Rappeler que la fonction principale du masque n'est pas de se protéger, mais qu'il protège Les autres. Le porter est un geste civique.
 - ✓ Quid des voyageurs qui en seront dépourvus (fournis par la SNCF ou autre).
 - ✓ Traitement des voyageurs qui ne sont pas pourvus de masques et qui accèdent au train dans les petites gares ou en cours de trajet.
 - ✓ Traitement du client qui enlève son masque durant le trajet à clarifier (un simple rappel ne sera pas efficace).

- ✓ Clarifier les moyens d'action (Nouvelle infraction ? Possibilité de refuser le voyageur ?).
- **Contrôle des titres** : les Accueils Embarquements seront-ils systématiques ou la mesure de suspension du contrôle des titres de transport à bord sera-t-elle toujours d'actualité ?
- **Régularisation** :
 - ✓ Prévoir le respect des règles de distanciation.
 - ✓ Comment établir un PV sans prendre en main la pièce d'identité ?
 - ✓ Privilégier le paiement sans contact pour ne pas saisir la CB du client.
 - ✓ Limiter, voire supprimer, l'utilisation de la monnaie ; sensibilisation des agents sur les paiements en espèce ou chèque.
- **Signature des PV** : comment sera-t-elle réalisée ? Les PV seront-ils exploitables juridiquement sans signature ? Y aura-t-il une sensibilisation des agents sur les paiements en espèce ou chèque ?
- **Restauration à bord** : dans quelles conditions la voiture bar sera-t-elle réouverte ?

Enfin, de nombreuses crèches ou écoles ne rouvriront pas ou que partiellement. De plus, les parents n'auront pas l'obligation d'envoyer leur enfant à l'école. Les agents continueront-ils de bénéficier de la garde d'enfants ? Comment cela sera-t-il géré ? Il en est de même pour la gestion des agents qui partagent leur vie avec une personne dite "sensible" ou qui le sont eux-mêmes ?

Comment sera gérée l'adéquation charge ressource ?

Dans ce contexte inédit, l'Entreprise doit allier la protection des personnels avec la reprise progressive de l'activité, tout en ne confondant pas vitesse et précipitation. La Direction organise des réunions via les CSE et prévoit une Table Ronde nationale début mai pour présenter les orientations. L'UNSA-Ferroviaire ne cautionnera pas un traitement différent par activité.

CONTACTS

Nathalie WETZEL
Saïd NEKI
Stéphane CRESPIN

wetzel.n@unsa-ferroviaire.org
neki.s@unsa-ferroviaire.org
crespin.s@unsa-ferroviaire.org

Après la crise ...

Comme nous ne passerons pas de la nuit au jour, la reprise progressive de l'activité économique et le traitement de la crise qui l'accompagnera exigent que nous pensions en parallèle les solutions de la reprise et les fondements du monde d'après.

Capital Humain

Transition Écologique

Sécurité Ferroviaire

Petites Lignes

Fret Ferroviaire

Dialogue Social

Après la crise, un monde à repenser

